

AVIS PUBLIC



ORDONNANCE NUMÉRO 2143, O-13 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2143, O-13 intitulée : « *Ordonnance sur les jours et les horaires des services de collecte régulière, des arbres de Noël naturels, des feuilles mortes, de matières de la catégorie 1 de l'annexe 1, des encombrants, des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et sur les jours, les horaires et le site des collectes des objets dangereux et des vieux vêtements* » en vertu du Règlement sur les services de collecte (Règlement numéro 2143).

Cette ordonnance entre en vigueur le 15 décembre 2015 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 15 décembre 2015.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard